

Avis de santé important

Renseignements à l'intention des professionnels de la santé **MISE À JOUR**

19 mai 2009
Volume 6, n° 10
Page 1 de 2

Le présent *Avis de santé important* s'appuie sur les renseignements reçus à ce jour et contient ce qui suit :

- État de la situation.
- Mise à jour des documents d'orientation.
- Heures de fonctionnement de la ligne sans frais de renseignements pour les professionnels de la santé.

État de la situation

Le niveau d'alerte à la pandémie de l'Organisation mondiale de la santé reste au niveau 5.

Au 19 mai 2009, on comptait 272 cas de grippe A (H1N1) confirmés en laboratoire en Ontario. Parmi les personnes touchées, 51 ont voyagé au Mexique. Sur les 221 personnes restantes, 144 ont contracté le virus H1N1 en Ontario, 6 ont voyagé dans une autre zone contaminée et 71 cas sont en cours d'examen. Presque tous les cas de H1N1 de la province sont considérés comme bénins. Peu de personnes ont été hospitalisées et la plupart sont rétablies et ont quitté l'hôpital.

REMARQUE : sur les 272 cas, 253 ont été confirmés par le Laboratoire central de santé publique de l'Ontario et constituent un total cumulatif. Ce nombre représente 4,2 pour cent des analyses de laboratoire qui avaient été réalisées au 19 mai 2009 dans le cadre de la mise en œuvre d'une surveillance accrue. La majorité des personnes touchées se sont pleinement rétablies.

Faits saillants :

- État de la situation actuelle du H1N1 en Ontario
- Heures de fonctionnement de la ligne sans frais de renseignements pour les professionnels de la santé

Faits nouveaux :

- Mise à jour des directives pour les services ambulatoires, les services d'urgence et les établissements de soins de longue durée

Mise à jour des documents d'orientation

En se fondant sur les renseignements recueillis à ce jour, le ministère a examiné et révisé les directives données précédemment aux fournisseurs de soins de santé.

Les documents ci-après ont été mis à jour afin de tenir compte de la situation actuelle :

- *Directives pour la prise en charge des patients présentant une affection pseudogrippale (APG) dans les services d'urgence.*
- *Directives pour la prise en charge des patients présentant une affection pseudogrippale (APG) dans les services ambulatoires.*
- *Directives pour la prise en charge des patients présentant une affection pseudogrippale (APG) dans les établissements de soins de longue durée.*

Les modifications apportées sont notamment :

- une mise à jour de la définition d'une affection pseudogrippale;
- un affinement des procédures pour les analyses de laboratoire et le signalement des cas;
- des directives supplémentaires pour la prise en charge des patients ayant des symptômes d'APG;
- une révision des critères et des considérations pour le traitement des patients et des clients ayant une APG.

Les versions mises à jour de ces documents sont disponibles sur le site Web du ministère consacré au virus de la grippe H1N1, dans la section destinée aux professionnels :

http://www.health.gov.on.ca/french/publicf/updatesf/archivesf/hu_09f/providerf/default.html

Ligne sans frais de renseignements pour les professionnels de la santé

Si vous avez des questions ou des préoccupations en ce qui concerne les Avis de santé importants et les documents d'orientation connexes, veuillez appeler la ligne sans frais de renseignements pour les professionnels de la santé au 1 866 212-2272.

Heures de fonctionnement* :

Lundi – vendredi 9 h – 16 h
Samedi et dimanche FERMÉ**

* Les heures de fonctionnement sont susceptibles d'être modifiées. Veuillez surveiller la parution des futurs Avis de santé importants pour connaître ces changements.

** Un service d'appels est disponible pour les questions urgentes et est accessible par l'entremise de la ligne de renseignements pour les professionnels de la santé.

Le médecin hygiéniste en chef intérimaire,
(original signé par)

Docteur David Williams

Le directeur intérimaire, Unité de gestion des situations d'urgence,

(original signé par)

Phil Graham